

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2526 - VENDREDI 5 FÉVRIER 2016

DÉTOURNEMENT DES FONDS PUBLICS

Ouverture des enquêtes judiciaires



Le palais de justice à Kinshasa-Gombe

Il s'agit de vérifier les allégations de détournement annuel de 15 milliards de dollars exprimées à son temps par le conseiller spécial du chef de l'État chargé de la lutte contre la corruption, le

terrorisme et le blanchiment des capitaux. D'après l'avocat général de la République, il appartiendra à Luzolo Bambi, auteur de cette révélation, d'étayer son rapport par des éléments consti-

tutifs de preuves afin de faciliter les enquêtes. En tant que technicien du droit, il tient au respect de la procédure qui est censée être secrète. Il s'agit, par ailleurs, de revitaliser des insti-

tutions telles que la police et le système judiciaire dans la lutte contre la corruption. En attendant, ce dossier est commenté en sens divers dans les milieux politiques avec, en

toile de fond, le dernier rapport de l'ONG Transparency International qui classe la RDC au 147^e rang sur 168 pays selon l'indice de corruption.

Page 13

RESPECT DU CALENDRIER ÉLECTORAL

Le réquisitoire du MLC contre la Céni



Une réunion du bureau politique du MLC

Le Mouvement de libération du Congo (MLC) insiste sur le devoir constitutionnel de la centrale électorale d'assurer la régularité du processus électoral sans être instrumentalisée par une faction politique, engageant ainsi sa responsabilité dans toute vacance qui adviendrait au sommet de l'État. Dans un communiqué daté du 1^{er} février relatif au calendrier des élections, le parti de Jean-Pierre Bemba invite le président de la Céni, l'ensemble du bureau et la plénière de cette ins-

titution à faire preuve de « responsabilité et de sérieux ».

Tout en rappelant le fait que le processus électoral ne peut avancer que dans une démarche technique concertée entre toutes les parties prenantes, ce parti regrette toutefois qu'à neuf mois de la fin du mandat constitutionnel du chef de l'État sortant, le calendrier réaménagé des élections ne soit pas encore publié.

Page 13

SANTÉ

La RDC présente aux conférences internationales sur la Planification familiale et le sida

La RDC représentée par le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi, vient de prendre part à d'importantes conférences internationales sur la santé en Indonésie et en Éthiopie. À la conférence internationale sur la planification familiale (PF) à Nusadua en Indonésie, l'officiel congolais s'est appesanti sur les efforts que déploie la RDC dans ce domaine conformément aux engagements pris à la conférence d'Addis-Abeba matérialisés par le lancement d'un plan stratégique national de PF.

Partageant à cette conférence l'expérience de la RDC dans la lutte contre le sida, le ministre de la Santé publique a reconnu que son pays a réalisé des avancées, notamment en ce qui concerne les malades de sida sous traitement et la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

Page 12

MÉDIAS

FFJ exige des éclaircissements sur la confiscation de la fréquence de CCTV

L'organisation de défense et de promotion de la liberté de la presse, Freedom for journalist (FFJ), a exigé des éclaircissements du gouvernement congolais sur la confiscation avérée de la fréquence TV d'une chaîne réputée proche de l'opposition émettant à Kinshasa, Canal Congo Télévision (CCTV). LONG, qui fait référence à une décision conjointement prise par les ministres chargés du secteur concerné, a déjà relevé une violation de procédure et un acharnement politique. La violation de la procédure serait établie dans cette affaire, de même qu'un acharnement d'ordre politique est de mise, se convainc le chargé d'assistance judiciaire à FFJ Me Gérard Nkashama. « Il s'agit très nettement des pressions administratives d'un opérateur qui a un appui de l'État », a-t-il déclaré.

Page 12

ÉDITORIAL

Réplique

Il est probable, pour ne pas dire certain, que les semaines à venir verront se déchaîner contre le Congo une campagne de diffamation dont l'épicentre se situera en Europe. Conduite, frontalement aussi bien qu'en sous-main, par les forces obscures qui s'efforcent depuis des années de déstabiliser notre pays, cette campagne visera deux objectifs : susciter chez nous des tensions internes à l'approche de l'élection présidentielle, salir l'image de nos dirigeants afin de les décrédibiliser aux yeux de la communauté internationale. Elle sera conduite sur les réseaux sociaux dont on connaît aujourd'hui la puissance, mais également par l'intermédiaire des médias écrits ou parlés qui n'acceptent toujours pas que l'Afrique s'est affranchie de la tutelle occidentale.

Face à ces attaques il est deux attitudes possibles : soit le silence, la passivité, le mépris ; soit la riposte, la contre-attaque, la réplique avec tous les moyens que met l'Etat de droit à la disposition des personnes mais aussi des pays qui sont l'objet de ce genre d'actions. Et c'est, semble-t-il cette deuxième voie que le président Denis Sassou N'Guesso vient fort heureusement de choisir en portant plainte contre X en France dans l'affaire dite « des biens mal acquis ».

Même si nous n'avons pas notre mot à dire dans un tel contexte puisque nous sommes de simples observateurs nous n'hésitons pas à écrire que le Congo doit effectivement profiter de la résurgence de ces agressions pour réduire enfin au silence ceux qui l'attaquent. Ceci pour la simple raison que voici : le moment est propice pour notre pays de faire valoir les avancées de toute nature qui lui permettent de se reconstruire au lendemain des guerres civiles de 1997 et 1998 ; profiter de l'élection présidentielle qui approche pour démontrer l'absurdité des mensonges proférés à notre rencontre et pour dénoncer la désinformation systématique dont nous sommes l'objet ne peut que nous profiter avec, comme résultat immédiat, de susciter un afflux des investisseurs sur notre sol.

Parce que notre pays est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans la prévention et la gestion des crises qui menacent la stabilité intérieure du Bassin du Congo, il doit imposer le respect à ceux qui le critiquent. Et les armes dont il dispose dans le domaine juridique et diplomatique sont suffisamment puissantes pour y parvenir sans peine, sans délai. Devenus incontournables dans des domaines aussi stratégiques que la sécurité de l'Afrique centrale, la protection de l'environnement, la lutte contre les extrémismes, l'affirmation de la culture et de l'art africain, nous sommes aujourd'hui en droit d'exiger de nos partenaires qu'ils fassent cesser une fois pour toutes la désinformation et les agressions dont notre nation est victime.

Les Dépêches de Brazzaville

SÉNAT

Le projet de loi portant création de l'hôtel Alima Palace a été rejeté

Les sénateurs ont voté à l'unanimité, le 4 février à Brazzaville, contre le projet de loi portant création d'un établissement public dénommé hôtel Alima Palace ainsi que le rapport de la commission Economie et finances relatif à son examen.

En réalité, c'est le gouvernement qui a opté pour la création des sociétés anonymes en matière de gestion des hôtels. L'Etat ne devrait détenir qu'une faible participation. Dorénavant, les hôtels ne seront plus des établissements publics. « L'hôtel

doute : « C'est le gouvernement qui a décidé de ne plus faire de l'hôtel Alima Palace un établissement public. Hier nous pensions que l'on pouvait faire d'Alima Palace un établissement public mais tirant les expériences du passé, désormais, on ne crée plus d'établissements publics appelé hôtel. Les hôtels doivent relever de la gestion privée et non publique. Donc, la commission n'a fait que respecter la procédure, mais il n'y a pas de divergence entre la commission et le gouvernement ».

Plus de 52 milliards FCFA pour équiper le CFCO

Outre l'affaire sur l'hôtel Alima Palace, les sénateurs ont adopté le projet de loi autorisant la ratification de la convention de crédit acheteur pour le financement du contrat de fournitures et de services conclu entre le Chemin de fer Congo-Océan (CFCO) et Cockerill Maintenance et Ingénierie.

Au regard de nombreux dysfonctionnements tant au plan commercial, qu'au plan technique et humain,



Les membres du bureau du Sénat

Alima Palace ne devait pas déroger à la règle », souligne le rapport de la commission. L'hôtel Alima Palace qui intègre un pool constitué de l'hôtel Maya-Maya et du village aéroportuaire en cours de construction, est géré actuellement par la société Ipaco.

Au terme des débats en commission sur cette affaire, les sénateurs ont constaté la non-conformité dudit projet de loi, par rapport à la nouvelle vision du gouvernement, celle de ne plus créer des établissements publics en matière de gestion hôtelière. Prenant acte de la décision du gouvernement, les membres de la commission Economie et finances du Sénat, avaient décidé de ne pas valider le rapport.

« C'est un rapport qui est rejeté. Au lieu de lever la séance, il fallait écouter les sénateurs. Le projet de loi a été retiré par le Sénat en suivant les conclusions de notre commission », a déclaré le président du Sénat, André Obami-Itou après avoir mis aux voix ce projet de loi. Et le ministre de l'Economie et des finances, Gilbert Ondongo de lever le

En effet, les sociétés anonymes n'étant pas du domaine de la loi, mais relevant plutôt des prérogatives de l'exécutif, ce projet de loi sera donc renvoyé au gouvernement. « Il se trouve que les projets de lois sont transmis au Parlement par le secrétariat général du gouvernement. Évidemment la commission suivant la procédure a demandé que ce soit le secrétariat du gouvernement qui écrive au Parlement, car le projet de loi est à retirer du rôle du Parlement. C'est valable pour les deux chambres afin d'obtenir le retrait de ces projets de lois qui avaient été régulièrement transmis par le gouvernement », a-t-il ajouté.

L'hôtel Alima Palace devrait être un établissement doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, placé sous la tutelle du ministère en charge du tourisme. Avec pour mission d'offrir au public, à titre onéreux, un cadre d'hébergement et de restauration, cet hôtel devrait contribuer à la promotion des activités de tourisme et des loisirs.

la convention de crédit acheteur, signée entre Belfius Banque S.A, Commerz bank AG et la République du Congo a pour objet de mettre à la disposition de la République Congo un crédit de 52 milliards 400 millions FCFA. Ce crédit permettra de financer le contrat d'équipement et de services.

Né de la scission-dissolution de l'Agence transcongolaise des communications (ATC), le CFCO exploite la principale ligne ferroviaire à voie unique qui relie Pointe-Noire à Brazzaville sur 512 km. A cette voie ferrée, on ajoute 91,2 km du réalignement Bilinga-Dolisie. Depuis sa mise en service, cette voie ferrée a bénéficié d'importants investissements. En revanche, la voie ferrée est confrontée à des problèmes d'entretien, de maintenance, de dégradation de nombreuses sections de voies, de ballasts en mauvais état, de manque d'équipements de nombreuses gares, ainsi que des ponts et viaducs endommagés.

Josiane Mambou Loukoula

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou
(chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath
(chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande,
Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya
n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa
- RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,
Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsigmet, Brice Tsébé, Irin Mauouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé Ngon

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Le député Pierre Bassouama exhorte ses mandants à se faire enrôler

Au cours d'une rencontre citoyenne organisée le 3 février, le député de la troisième circonscription électorale de Makelekelé à Brazzaville, Pierre Bassouama a appelé ses mandants à se faire inscrire sur les listes électorales et à se faire établir la carte d'identité nationale ou une pièce équivalente.

L'élu du peuple a mis à profit cette rencontre pour inviter le président de la République Denis Sassou N'Guesso à faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 20 mars prochain. Il a sollicité de ses mandants le soutien de sa candidature.

Pierre Bassouama justifie son soutien à la candidature de Denis Sassou N'Guesso par de nombreuses actions d'intérêt communautaire que ce dernier est en train de réaliser depuis son retour au pouvoir. « *Je vous invite à faire un bon choix lors du scrutin présidentiel du 20 mars. Le président Denis Sassou N'Guesso a donné la preuve d'un homme qui cultive la paix sans laquelle aucune activité sociale ne peut être réalisée* », a-t-il insisté.

En outre, le député de la troisième circonscription de Makelekelé a estimé qu'en démocratie, il est normal de respecter la liberté de choix de l'autre. Ainsi, il a exhorté ses mandants à faire preuve de tolérance et de l'acceptation des points de vue de l'autre.

« *Les quartiers Ngangouoni et Diata sont lassés des violences aveugles et des guerres à répétition. Il est temps que nos quartiers posent les bases de leur développement. Je vous invite à être les messagers de la paix. Elle mérite d'être sauvegardée et consolidée* », a-t-il interpellé.

La population de ces deux quartiers a apprécié positivement ce message de paix qui les rassure. Des témoignages que nous avons recueillis sur place vont dans le sens de soutien de la thématique développée par le député. Les habitants de Ngangouoni et de Diata saluent la réactivité de leur élu qui les tient toujours au courant de l'actualité politique nationale.

Roger Ngombé

Quelle démarche pour promouvoir la cyberadministration au Congo?

Depuis bientôt trois ans, l'identité numérique du Congo, c'est-à-dire le point « cg » est opérationnel, mais l'enthousiasme vers la visibilité du pays sur le net à travers ce vecteur reste très faible. Plusieurs observateurs estiment que la pédagogie numérique à ce propos n'a pas été bien cernée.

Il y a quelques jours, exactement du 26 au 27 janvier 2016 à Brazzaville, les responsables des services en charge de l'informatique et d'Internet des structures publiques et privées, ont, sous l'appui de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) et de l'Arpce, réfléchi à l'armature de l'e-gouvernement congolais avec à la clé l'identité numérique des institutions congolaises.

L'atelier vient évidemment du constat sur le désintérêt des institutions à s'approprier le nom du domaine « .cg » et surtout d'une méconnaissance des avantages qu'un tel service peut fournir, au-delà d'un simple code pays capable de positionner autrement le Congo sur la toile. Si l'identification numérique des institutions congolaises peut aider à un meilleur référencement sur internet, il permet aussi, dans l'optique d'une cyberadministration, d'arrimer le Congo aux meilleures pratiques administratives et à l'optimisation des ressources.

De tels objectifs ne sont possibles que si l'intérêt est bien énoncé dans le cadre d'un programme d'éducation numérique à toutes les échelles et si la gouvernance internet attendue ne reste pas qu'un vain slogan.

L'atelier organisé récemment et salué par les professionnels, auquel il a été joint un volet sur l'entrepreneuriat autour des DNS (domaine internet), était très attendu en raison d'un vide trop flagrant vers l'aboutissement d'un e-gouvernement annoncé depuis

que le Congo parvient peu à peu à sa connexion à haut débit.

Selon des données proches de la direction des Nouvelles technologies au ministère des Postes et télécommunications, aujourd'hui, en effet, pour illustrer ce retard, seuls quatre ministères congolais ont un site Internet en « .cg » et les sites Internet officiels ne sont pas uniformisés.

Il y aurait, par ailleurs, moins de dix sites internet qui sont vraiment identifiés, et les réseaux sociaux ne sont pratiquement jamais utilisés par l'administration publique pour communiquer. Il n'est pas rare de constater des adresses électroniques, même pour des institutions majeures, encore sous la bannière de Yahoo et autres messageries.

Une somme de réquisitoires fait que les données échangées jusque-là ne soient pas sécurisées, car les serveurs se trouvent ailleurs. Les échanges opérationnels d'informations entre institutions sont quasiment impossibles, les usagers ne peuvent pas effectuer leur démarches administratives en ligne.

Bien qu'un programme de formation soit imaginé par l'Arpce et le ministre de tutelle en faveur du personnel en charge de la gestion informatique, la promotion de la culture numérique devrait aussi toucher les responsables des institutions au plus haut niveau afin qu'ils s'imprègnent amplement de la gouvernance électronique et de son importance.

Très souvent, les décisions en dernier ressort viennent des incompréhensions sur les choix technologiques en harmonie avec les programmes nationales. Les institutions devraient être aidées à mieux organiser les services DSI afin de réussir non seulement l'identité numérique des institutions en « .cg », mais surtout le cheminement vers un véritable e-gouvernement, en harmonisant les portails et les technologies, avec ses avantages considérables.

Quentin Loubou

Trois médecins retenus pour les visites des candidats

La Cour constitutionnelle a procédé le 04 février à Brazzaville, à l'installation du collège des trois médecins assermentés aux fins de constater l'état de bien-être physique et mental des candidats à l'élection présidentielle du 20 mars prochain.

Il s'agit des professeurs Bebène Damba Banzouzi, Thierry Alexis Raoul Gombet et du docteur Raphaël Issoibeka. Ces médecins ont officiellement pris leurs fonctions à la Cour constitutionnelle et accompliront leur mission du 04 au 19 février 2016. La cérémonie s'est déroulée en l'absence du Pr Bebène Damba Banzouzi empêchée. « *Au terme de votre tâche constitutionnelle, vous délivrerez des certificats médicaux individuels indiquant si les candidats aux fonctions de président de la République, scrutin*

du 20 mars 2016, jouissent ou non d'un état de bien-être physique ou mental », a déclaré le président de cette institution Auguste Iloki, avant d'ajouter, « *La Cour constitutionnelle vous invite à observer, scrupuleusement, les devoirs que vous impose le serment d'Hippocrate. Vous devez notamment en l'occurrence manifester votre fidélité aux lois de l'honneur et de la probité, respecter tous les candidats en évitant toute forme de discrimination, préserver la confidentialité et l'indépendance dans l'accomplissement de votre tâche* ».

Signalons que l'installation de ce collège des médecins est le premier maillon d'une longue chaîne d'actes de haute portée juridique prévus par la nouvelle constitution dans le cadre du processus électoral.

Cette première étape à laquelle

ces médecins sont acteurs, mais aussi auxiliaires de la Cour constitutionnelle, obéit à la mise en œuvre de l'article 66 de la constitution du 6 novembre 2015 qui dispose que « *Nul ne peut être candidat aux fonctions de président de la République, s'il ne jouit entre autres conditions, d'un état de bien-être physique et mental dûment constaté par un collège de médecins assermentés désignés par la Cour constitutionnelle* ». Auguste Iloki accompagné de quelques représentants de l'ordre des médecins du Congo et autres responsables ont par la suite visité l'endroit où ces médecins examineront lesdits candidats. Il s'agit d'une salle équipée de trois fauteuils, d'un bureau avec ordinateur, d'un lit et d'une armoire remplie de médicaments.

Jean Jacques Koubemba

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Fonds national du cadastre entend jouer son rôle de banque du foncier

Afin de remplir convenablement cette mission, Jean Claude Moundanga, directeur général de cet établissement public qui jouit d'une autonomie financière, a mis en garde, le 31 janvier dernier, les cadres et agents évoluant sous sa tutelle

Selon les prévisions budgétaires, le Fonds national du cadastre bénéficiera cette année d'un budget d'investissement lui permettant de financer les travaux relatifs à l'aménagement des terrains; à l'établissement, la conservation et la rénovation du cadastre; à la mise à jour permanente des documents cadastraux. En effet, dans sa feuille structurée en treize points, déclinée le 30 janvier, le ministre des Affaires foncières et du domaine public, Pierre Mabiala, a, entre autres, cité l'ingénierie foncière. Il s'agit d'une stratégie confiée aux cinq établissements publics dont trois nouveaux, à savoir : l'Agence foncière pour l'aménagement des terrains, le Bureau d'étude, de contrôle des travaux cadastraux et le Fonds national du cadastre.

« *En 2016, nous allons procéder au financement des divers travaux parce que, ce n'est plus un secret, nous devons détenir par devers nous un budget d'investissement qui permettra de financer les travaux des autres établissements publics et de la direction générale des affaires foncières du cadastre et de la topographie. Vos tâches sont bel et bien définies, lorsqu'il s'agira des financements, chaque personne*

aura son dossier », a expliqué Jean Claude Moundanga.

Selon lui, les cadres et agents du Fonds national du cadastre ne devraient pas se départir de cette instruction consistant à financer les travaux cadastraux afin de permettre l'installation de l'ingénierie foncière au Congo, ce qui



Jean Claude Moundanga donnant ses instructions, crédit photo Adiac

serait une grande première dans la sous-région. Revenant sur le travail abattu en 2015, le directeur général du Fonds national du cadastre a insisté sur les notions de discipline, d'harmonie et de solidarité qui devraient être de mise cette année.

Il a notamment dénoncé le comportement déviant de certains cadres et agents, surtout des directeurs départementaux qui n'ont pas respecté les instructions données par la direction générale. Jean Claude Moundanga a, par exemple, épinglé les directeurs départementaux de la Bouenza et de la Sangha qui n'ont pas fait

parvenir leurs rapports. Il s'agit, d'après lui, d'une faute très grave. « *Notre constat a été que, malgré le fait qu'ils soient rémunérés normalement, nombreux d'entre eux n'ont pas travaillé en 2015. En 2016, il faut savoir que les choses vont énormément changer, tous ceux qui se comporteront de la même manière seront sévèrement sanctionnés quelle que soit la personne* », a-t-il mis en garde.

Pour lui, le temps d'observation étant terminé, il commencera à sanctionner les directeurs centraux conformément aux textes en vigueur, avant d'étendre ces sanctions aux directeurs départementaux, aux cadres et autres agents du fonds. Pour rompre avec cette mauvaise pratique qui n'augure pas de lendemains meilleurs à une administration, le directeur général a exigé à chaque directeur central et chaque directeur départemental un compte rendu trimestriel afin de faciliter l'évaluation du travail sur le terrain.

Créé en 2011, le Fonds national du cadastre totalise cette année 5 ans d'existence. Un événement que la direction générale va commémorer le 11 juin prochain avec faste. En outre, cette institution entend procéder, cette année, aux formations de ses cadres et agents dont nombreux ne sont pas au point. « *En 2016, vous serez évalué, il y aura la solidarité (création d'une mutuelle d'entraide). Il n'y aura plus d'excuses, plus de confusion de rôles* », a conclu Jean Claude Moundanga.

Parfait Wilfried Douniama

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le Benin s'imprègne de l'expérience congolaise

Le Directeur de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE), Yves Castanou, s'est entretenu, le 4 février à Brazzaville, avec le ministre béninois de la Communication et des technologies de l'information et de la communication, Etienne Kossi. Les deux hommes ont échangé sur le renforcement des relations entre les deux institutions.

Le directeur de l'ARPCE et son hôte béninois ont discuté sur la sécurité et le chiffre d'affaires réel des opérateurs, sur lequel la tutelle doit prélever un pourcentage. Ils ont aussi évoqué le rapprochement entre les agences de régulation des communications électroniques du Congo et du Benin.

« Je suis venu ici pour voir ce qui se passe dans le domaine de la gestion des télécommunications. Nous avons voté la loi sur les télécommunications l'année dernière et pour impacter le plus officiellement possible l'autorité de régulation et le gouvernement du Benin viennent s'informer de l'expérience que vous avez ici au Congo », a indiqué Etienne Kossi.

Créée en 2010, l'ARPCE est expérimentée dans la gestion des transferts des appels téléphoniques internationaux, la force de sanctionner les opérateurs de téléphonie mobile, ainsi que dans la gérance de leur autonomie. Par contre, le Benin a créé son agence de régulation des communications électroniques en 2014.

« Nous sommes ici pour échanger sur les aspects de sécurité, car vous êtes sans ignorer que les Etats africains sont exposés à de graves problèmes liés au contrôle des communications; pas en terme d'écoute mais pour la sécurité des citoyens. Nous avons aussi parlé du chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunication sur lequel la tutelle doit prélever un certain pourcentage », a ajouté Etienne Kossi.

La Régulation des communications électroniques consiste à veiller au respect de la réglementation par les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de service du secteur des communications électroniques.

Il est, de même, du ressort d'une autorité de régulation d'être strictement indépendante de toute influence des entreprises dont elle doit réguler le fonctionnement, et qui doit être autonome pour éviter des conflits d'intérêt par rapport à la mission de cette autorité.

La régulation des communications électroniques doit également être distinguée de la politique sectorielle des technologies de l'information et de la communication (TIC) électroniques qui consiste à définir les orientations stratégiques du gouvernement sur le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) d'un pays et à mettre en œuvre la stratégie et les plans d'actions sur les TIC, en vue d'assurer le développement économique et social du pays.

Fortuné Ibara

DETTE PUBLIQUE

Les ex-travailleurs des entreprises d'Etat liquidées réclament plus de 10 milliards FCFA

Issus d'une trentaine d'entreprises, ces ex-agents ont manifesté leur mécontentement ce 4 février en matinée, au cours d'un sit-in organisé devant le siège du ministère de l'Economie, des finances, du budget et du portefeuille public auquel ils reprochent le mutisme dans la résolution de cette situation

Les ex-travailleurs des entreprises d'Etat liquidées réclament, en effet, plus de 10 milliards FCFA dont 6,5 milliards FCFA pour les trente-six sociétés et 4,260 milliards FCFA, comptant pour la prime de bonne séparation des agents d'Hydro-Congo. « Nous demandons au ministère des Finances de payer notre argent, sans aucun prétexte politicien. Il connaît notre dossier qu'il détient depuis 2013, qu'il paye nos fonds sans autre forme de procès », a réclâmé le président de la coordination des travailleurs des entreprises d'Etat en liquidation, Etat-Mongo.

En effet, les deux protocoles d'accord transactionnels seraient transmis au ministère de l'Economie, des finances, du budget et du portefeuille public par son collègue de la Justice et des droits humains, qui est chargé de la commission des entreprises d'Etat liquidées. Cela en application de la correspondance du président de la République, demandant le 29 juin 2013 aux ministres concernés de régler définitivement la question relative au paiement des dus de cette catégorie d'agents de l'Etat. « Nous étions, il y a une se-



Les ex-travailleurs des entreprises liquidées de l'Etat

maine, au cabinet du chef de l'Etat où il a été dit que toute la situation est aux mains du ministre des Finances, parce que c'est lui qui a les documents et qui connaît les instructions du président de la République. Malheureusement, c'est un silence total, synonyme de mépris. Nous mourons comme des personnes négligées. Si vous vérifiez dans les hôpitaux, vous constaterez que la plupart des malades sont nos travailleurs. Nous nous contentons des produits de la rue, et nos enfants ne sont plus scolarisés », s'est plaint Etat-Mongo.

Fustigeant le silence observé jusque-là par les services du ministère des Finances, ces ex-travailleurs se sont, par ailleurs, demandé s'il existe une solidarité gouvernementale. « En réalité, quand il y a solidarité gouvernementale, vous recevez néanmoins des documents, si vous avez des problèmes, s'il y a des situations

à régler de l'intérieur; il faut se rapprocher des autres ministères, même de la présidence de la République, pour demander des explications. Celui qui gère l'argent ne dit mot, pourtant il détient le dossier depuis 2013 », a regretté le président de la coordination des travailleurs des entreprises d'Etat en liquidation.

Rappelons qu'en l'absence du ministre des Finances et de son directeur de cabinet, ces ex-travailleurs ont pris rendez-vous le lundi 8 février pour revenir à la charge. Au total, environ 12 000 personnes sont concernées par cette situation dont 3 000 à Pointe-Noire. Elles ont exercé dans trente-six sociétés d'Etat liquidées, parmi lesquelles, Ofnacom, SIACIC, Sonavi, Sotexco-UTS, OCC, RNPC, Suco, Socavilou, Soforib, Chacona, STPN, OCV, ONLP, IAD, Cetrab, Hydro-Congo, ainsi que les fermes d'Owando, de Dolisie, de Makoua et de Mbé.

Parfait Wilfried Douniama



Institut Européen de Coopération et de Développement



CONGO
ENTREPRISES
DEVELOPPEMENT

Lancement de la Formation de Base en Gestion

- Lundi 8 février à 17h00 -

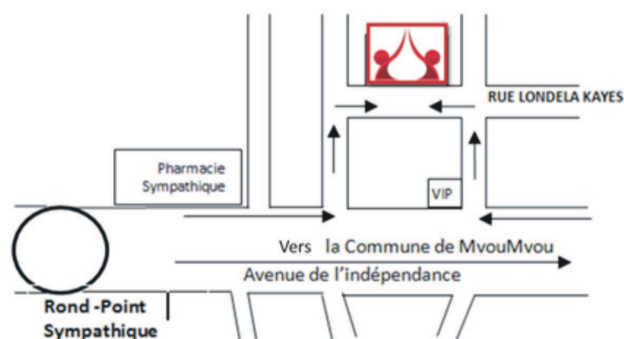
Formation à destination des entrepreneurs, chefs des Très Petites Entreprises

Cours le lundi, mercredi et jeudi de 17h à 19h

Durée de la Formation : 5 semaines
(Séances en salle + suivi individualisé sur le lieu de travail)

Certificats délivrés en fin de formation.

Centre de Gestion et de services à Mvoumvou : plan d'accès



Contact : 06 510 27 05 / 06 510 27 04 / 06 401 62 98

NÉCROLOGIE

L'Assemblée Apostolique du Congo a la profonde douleur de vous annoncer le décès à Brazzaville, le 3 février 2016, du Révérend pasteur Lucien Zembourou. La veillée mortuaire est organisée au domicile du défunt sis, 128, rue Zanaga à Mougali.



SOLIDARITÉ

Le conseiller Romy Oyo au chevet des malades du 5^e arrondissement de Brazzaville

La descente du conseiller municipal élu dans le 5^e arrondissement de Brazzaville, Ouenzé, aux malades du quartier 57 de sa circonscription s'inscrit dans le cadre de sa politique sociale.

Après les enfants de Ouenzé, le 25 décembre, Romy Oyo, a visité les malades et les personnes du troisième âge du quartier 57 à Ouenzé dans le 5^e arrondissement de Brazzaville.

Accompagné du député de la circonscription d'Ignié, Cyr Ébina, du conseiller municipal de Mfilou, Bidié, et du président de la fondation Ninon-Ngouamba, le conseiller Romy Oyo et toute sa délégation ont fait le porte à porte pour être au chevet d'une centaine des malades et personnes du troisième âge. Des vivres de premières nécessités et de quoi s'acheter des produits pharmaceutiques ont été remis aux malades.

Le conseiller Romy Oyo a félicité l'équipe qu'il a mise en place et qui a travaillé pendant deux semaines

pour recenser les malades et autres personnes du troisième âge. Cent personnes au total ont été recensées. « *Ce sont des gens alités qui n'ont pas cette capacité de marcher ou de se lever. Il fallait venir vers eux, faire le porte à porte. Nous avons une équipe qui a travaillé pendant deux semaines* », a déclaré le conseiller de Ouenzé.

Étant au centre du développement, l'homme doit jouir d'une bonne santé, et quand l'homme est en bonne santé, tout va bien. Ayant compris cela, le député José Cyr Ebina a tenu lui aussi, dans le cadre de la dynamique mise en place par ces élus locaux, à participer à cette activité philanthropique auprès des malades de Ouenzé. « *Quand mon jeune frère Romy Oyo a eu cette initiative de se mettre ensemble, je n'ai pas hésité parce que l'avenir appartient à la jeunesse. Cette dynamique à sa raison d'être, parce qu'il faut que nous nous formions, que nous nous mettions ensemble et que nous appre-*



Le conseiller Romy Oyo remettant des enveloppes aux malades

nions à travailler ensemble par le simple fait que ce pays, c'est nous qui allons le gouverner demain », a déclaré José Cyr Ebina.

Le conseiller Bidié, élu du 7^e arrondissement Mfilou et président de la jeunesse dudit arrondissement, venu accompagner le conseiller de

Ouenzé, a reconnu qu'ils ont fait un travail de titan que de visiter en quatre heures (13h-17h) tous ces malades éparpillés dans tout le quartier 57. Quant à l'unité de ces conseillers et député, l'élu de Mfilou est clair : « *Les gens qui s'aiment ne souffrent pas. C'est l'expression même de l'union. Nous avons tous la même vision : faire de la politique sociale en se mettant ensemble afin d'œuvrer aux côtés de nos populations* ».

Pour Ninon Ngouamba, président de la Fondation Ninon-Ngouamba qui apporte de l'aide aux gens qui sont en difficulté, il était important pour sa fondation de venir assister tous ces malades et autres personnes du troisième âge aux côtés du conseiller Romy Oyo. Cela a été nécessaire. Notons que cette plate-forme a une série d'activités dans le cadre de la conscientisation des populations prévues dans les tout prochains jours.

Bruno Okokana

VIE ASSOCIATIVE

Le lancement officiel et l'inauguration du siège de la Fondation Perspectives d'Avenir prévus le 12 février

Le chef du département partenariat et communication de la fondation, Guy Patrick Massoloka, l'a fait savoir le jeudi 4 février, au cours d'un point de presse organisé à l'hôtel Radisson Blu à Brazzaville, en présence de la presse nationale.

Guy Patrick Massoloka a assuré que Denis Christel Sassou N'Gouesso, promoteur et président de la Fondation Perspectives d'Avenir, procédera le vendredi 12 février au lancement officiel et à l'inauguration du siège de ladite fondation.

Au programme des cérémonies relatives à ce double événement qui aura lieu à Brazzaville du 12 au 14 février 2016, de nombreuses activités sont prévues. Outre la cérémonie de lancement avec coupure de ruban, un forum sur « La contribution des jeunes à la construction d'une émergence durable en Afrique et au Congo » en partenariat avec l'Unesco ; un dîner de gala de charité et un semi-marathon de l'unité nationale seront organisés. Le dîner de gala qui connaîtra la participation de nombreuses personnalités nationales et internationales du monde

politique, des affaires et du show business, a pour objectif la mobilisation de ressources financières au bénéfice des fonds « kelasi » pour les bourses et « Telema » pour l'entre-

preneuriat mis en place par la Fondation en faveur des jeunes congolais issus de familles démunies et de milieux défavorisés.

Ces événements se poursuivront une semaine plus tard avec la tenue des « dialogues sur l'entrepreneuriat des jeunes au Congo ». Ceux-ci se dérouleront du 22 au 24 février à Brazzaville, et du 25 au 27 février à Pointe-Noire. Ils serviront de plateforme de sensibilisation et de réflexion aux opportunités d'emplois directs et indirects et de contribution aussi bien à la lutte contre la pauvreté qu'à l'émergence nationale qu'offre l'entrepreneuriat à la veille du lancement par la Fondation d'un Fonds de l'entrepreneuriat des jeunes.

D'autre part, devant l'auditoire, le chef du département partenariat et communication, Guy Patrick Massoloka, a souligné que « *Le président de la Fondation, Denis Christel Sassou N'Gouesso, saisira également cette opportunité pour lancer un appel à toutes les en-*

treprises et à toutes les personnes de bonne volonté afin qu'elles apportent leur contribution à ces deux fonds visant à promouvoir une jeunesse qualifiée et solidaire au service d'un Congo émergent ». Pour l'essentiel, a rappelé Guy Patrick Massoloka, cette double cérémonie mettra en lumière l'engagement et la détermination à poursuivre le processus de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la fondation en vue d'un accompagnement efficace de la jeunesse congolaise dans sa quête de meilleures opportunités sociales, économiques et professionnelles, grâce à une éducation et une formation de qualité.

Signalons que les installations du nouveau siège de la Fondation situé au 35 de l'avenue des Trois Martyrs dans l'arrondissement 4 Moundali, à Brazzaville, abriteront aussi bien des bureaux administratifs que des espaces dédiés à la formation des jeunes congolais.

Guillaume Ondze



Guy Patrick Massoloka



Une expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTEZ VOTRE CARRIÈRE !

À Brazzaville et à Pointe-Noire, ci-dessous le programme. Contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45/06 859 76 20 - Email : inscription@iprc-training.org | gky@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
La coopération décentralisée	03 jours	8-10 février
Planification, budgétisation, exécution et contrôle de projet-niveau 2 (les fondamentaux)	05 jours	8-12 février
Gestion et fonctionnement des instances représentatives du personnel	03 jours	8-10 février
Evaluer l'efficacité de vos actions de communication	03 jours	10-12 février
Les techniques de recouvrement des créances	03 jours	8-10 février
Administratifs et secrétaires de direction	03 jours	10-12 février
Gestion efficace des archives et classements	04 jours	8-11 février

JEAN-FRANÇOIS NDENGUET

« Il n'est pas possible pour un pays de combattre efficacement le crime de manière isolée »

Brazzaville abritera du 8 au 10 février prochain, la 23^e conférence régionale africaine d'Interpol (Organisation internationale de police criminelle). A moins d'une semaine de ce grand rendez-vous des responsables des polices africaines, le directeur général de la police congolaise a souligné sur le site d'Interpol, l'importance de la coopération policière internationale pour la sécurité au Congo.

Selon le général Jean-François Ndenguet, il n'est pas possible pour un pays de combattre efficacement le crime de manière isolée, puisqu'il est typiquement transnational, par nature. « Une police ne peut être efficace sans coopération internationale. Le Congo a donc toujours apporté sa contribution dans l'affermissement de la coopération policière internationale en vue de lutter efficacement contre la criminalité sous toutes ses formes », a-t-il rappelé. Ainsi, dans le cadre du renforcement de la coopération policière internationale, et



Le général Jean-François Ndenguet

Le colonel Jean Roger Koungou Okogna, chef du B.C.N. Brazzaville par intérim s'exprimant sur l'importance d'Interpol pour lutter contre la criminalité propre au Congo : « Au cours des dix-huit derniers mois, six opérations de police ont été menées à travers le territoire national, dont une conjointement avec les Forces armées congolaises et les Eco-gardes, avec quarante-un braconniers déferés pendant cette période. En parallèle, 352 braconniers ont également été arrêtés sur toute l'étendue du territoire national par les services partenaires du ministère de l'Economie forestière et du développement durable au cours des vingt-quatre derniers mois ».

Le colonel de police Michel Koua, officier régional spécialisé mis à la disposition d'Interpol par la police congolaise déclare : « Les huit pays d'Afrique Centrale que dessert le bureau régional sont confrontés à un certain nombre de défis en matière de sécurité, notamment le trafic d'armes, de drogues, le terrorisme, le trafic d'êtres humains, la piraterie maritime, qui nécessitent une franche et puissante collaboration régionale. En tant qu'officier régional spécialisé, je suis le point de contact pour la coopération policière internationale dans les huit pays couverts par ce bureau ainsi qu'avec chacun des 190 pays membres d'Interpol ».

afin de mener d'une manière coordonnée la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, la police congolaise a créé, a indiqué son directeur général, un partenariat solide

avec ses autres services nationaux chargés de l'application de la loi. Il s'agit, entre autres, de la gendarmerie nationale, la douane, les eaux et forêts, la santé, les transports, l'ordre

des pharmaciens, la justice et l'unité de lutte contre la drogue.

En effet, chacun de ces services a désigné un point focal au Bureau central national

d'Interpol à Brazzaville. La collaboration de ces différents services consiste à bâtir des stratégies communes de lutte contre la criminalité

cesse de nouveaux procédés pour dilapider les ressources publiques. Pour lui, la capacité de coordonner une action de lutte mondiale est d'une importance cruciale pour les services de police et de justice du monde entier. « Comme dans tout autre pays au monde, le Congo n'échappe pas au phénomène de la corruption. La police congolaise est aussi concernée par la corruption. Ce problème constitue un souci pour les responsables de nos services à tous les niveaux, d'où la recherche constante des voies et moyens susceptibles d'en réduire l'importance, voire de l'éradiquer », a-t-il expliqué, précisant que la police s'appuyait sur la législation en la matière qui prévoit et punit en tant que crime la corruption, la fraude et les infractions assimilées.

nationale et internationale et à examiner toute question de coopération relative à la lutte engagée contre la criminalité. Il s'agit également d'identifier l'émergence de nouvelles formes de criminalité et de fusionner toutes les statistiques criminelles en vue d'une analyse criminelle appropriée.

« La police congolaise est aussi concernée par la corruption »

Intervenant sur la lutte internationale contre la corruption, le général Jean-François Ndenguet a souligné la nécessité d'adapter les qualifications et les compétences des acteurs de la lutte contre ce fléau et autres infractions assimilées, au moment où des malfaiteurs déploient sans

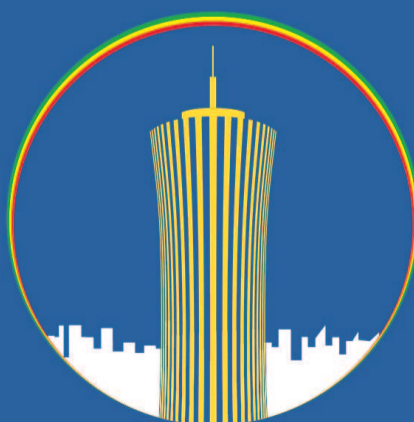
Pour lutter, par exemple, contre la corruption au niveau de la voie publique, la police congolaise a immatriculé, de façon apparente ses agents en service dans les unités de la circulation routière. Une mesure qui permet aux usagers de la route d'identifier et de dénoncer formellement l'agent en faute.

Rappelons que le Congo est membre d'Interpol depuis 1960, tout juste après son indépendance. Interpol Brazzaville a ouvert ses portes en septembre 1961 pour permettre à la nouvelle police nationale de coopérer avec les institutions policières du monde entier.

Parfait Wilfried Douniama



INTERPOL



BRAZZAVILLE 2016

23RD AFRICAN REGIONAL CONFERENCE

ETATS-UNIS

7,5 milliards de dollars pour accélérer la campagne contre les Djihadistes

Le secrétaire américain à la Défense, Ashton Carter, a indiqué le 3 février que le budget du Pentagone consacré au financement de la lutte contre le groupe armé Etat islamique (EI) sera accru de 50 % à compter de 2017. Washington prévoit également une augmentation de son budget pour lutter contre « l'agression russe » en Europe.

Dans un discours prononcé devant un forum économique de la capitale fédérale, Ashton Carter a aussi fait savoir que Washington quadruplera l'enveloppe budgétaire des forces américaines en Europe, à 3,4 milliards de dollars, pour lutter contre « l'agression russe » en Europe.

Selon le ministre américain, le budget de la défense 2017 qui sera présenté en détails mardi prochain prévoit 582,7 milliards de dollars de dépenses au total. Ce nouvel effort sera au cœur d'une réunion de 26 ministres de la Défense de la coalition la semaine prochaine à Bruxelles. Le Pentagone envisage notamment d'acheter pour 1,8 milliard de dollars de bombes guidées au laser ou par GPS et autres munitions « intelligentes ».

« Nous en avons tellement utilisé contre les djihadistes que nos stocks commencent à être bas », a expliqué Ashton Carter.

La guerre contre l'EI conduit aussi le Pentagone à repousser jusqu'en 2022 le retrait de l'avion d'attaque au sol A-10, considéré comme un atout clef contre les djihadistes, a-t-il précisé.

Pendant ce temps, à Rome, les pays membres de la coalition internationale contre l'EI, dont fait partie le Canada, ont réaffirmé leur détermination à vaincre l'organisation djihadiste, se disant toutefois préoccupés par sa montée en puissance en Libye.

« Nous allons intensifier et accélérer notre campagne contre Daesh. Nous réaffirmons notre engagement à infliger une défaite durable à cette organisation barbare », ont affirmé les ministres des Affaires étrangères dans leur communiqué final.

Ils estiment qu'il n'est toutefois pas question à ce stade de se lancer dans une intervention militaire en Libye, où la priorité reste la formation d'un gouvernement d'union nationale. L'Etat islamique avait profité de la chute de Mouammar Kadhafi pour prendre racine dans le pays. Par ailleurs, le Canada qui étudie diverses options, a réaffirmé par l'intermédiaire du ministre canadien des Affaires étrangères, Stéphane Dion, son engagement dans la lutte contre l'organisation djihadiste.

Yvette Reine Nzaba

LIBERTÉ ÉCONOMIQUE

Classement des pays africains édition 2016

Selon l'indice de liberté économique 2016 du Think-tank américain Heritage Foundation et le Wall Street Journal, l'Ile Maurice, le Botswana et le Cap-Vert sont les économies les plus libres de l'Afrique

L'indice de la liberté économique se fonde sur 5 critères et quelques grandes catégories

Les critères sont la protection des droits de propriété, la taille de l'Etat, la politique budgétaire et monétaire et la lutte contre la corruption. Les grandes catégories sont les pays les « moins libres (40 points) », ceux « réprimant la liberté (40-49,9 points) », les « plutôt pas libres (50-59,9 points) », les « modérément libres (60-69,9 points) », les « plutôt libres (70-79,9 points) », les « libres (80-100 points) », les « plus libres (100 points) ». Deux pays du continent sont dans la catégorie « plutôt libres ». Il s'agit de l'Ile Maurice en première position à l'échelle africaine et au 15^e rang mondial, avec un score de 74,7 points, devançant l'Allemagne et le Japon.

Après c'est le Botswana, en 2^e position à l'échelle africaine et au 30^e rang mondial avec un score 71,1 points). Suivi par le Cap Vert en 3^e position à l'échelle continentale et au 57^e au plan mondial. Puis le Rwanda au 71^e rang mondial, le Ghana au 72^e rang, l'Afrique du Sud au 80^e rang, la Namibie au 81^e, le Maroc au 85^e. Puis enfin vient le premier pays d'Afrique francophone, la Côte d'Ivoire au 92^e rang à l'échelle mondiale. Ces sept pays africains se trouvent dans la catégorie « modérément libres ».

Parmi les pays étudiés, 31 pays africains se trouvent dans la catégorie « plutôt pas libres », dont le Kenya, la Tunisie et la Tanzanie. Et huit pays se situent dans la catégorie des pays réprimant la liberté économique, dont l'Angola, le Tchad et le Zimbabwe.

Hongkong occupe la tête du classement au plan mondial, suivi par Singapour et la Nouvelle-Zélande, la Suisse, l'Australie, le Canada, le Chili, l'Irlande, l'Estonie et le Royaume-Uni.

Classement des pays africains:

- 1-Maurice (15^e à l'échelle mondiale)
- 2-Botswana (30^e)
- 3-Cap Vert (57^e)
- 4-Rwanda (71^e)
- 5-Ghana (72^e)
- 6-Seychelles (76^e)
- 7-Afrique du Sud (80^e)
- 8-Namibie (81^e)
- 9-Maroc (85^e)
- 10-Côte d'Ivoire (92^e)

Noël Ndong

PÉTROLE

L'Italie a renforcé son dispositif de défense en Méditerranée

La Libye est un partenaire de poids de la politique énergétique italienne. Les attaques contre les installations pétrolières sont disséquées et analysées.

La coalition internationale a décidé de repousser à plus tard l'éventualité d'une intervention directe en Libye. Entre autres faits d'armes, l'organisation terroriste de l'Etat islamique (EI) et les factions armées rivales s'y disputent le contrôle des puits de pétrole en Cyrénaïque. Réunis à Rome mardi, les 23 pays de la coalition occidentale qui combat l'EI en Irak et en Syrie, ont estimé que la priorité devait être laissée aux efforts des protagonistes libyens pour la constitution d'un gouvernement d'union.

Mais dans le même temps, ils accentuent leurs pressions pour

dessécher les sources d'enrichissement de l'EI en Irak, en Syrie mais aussi en Libye. « La dernière chose que nous voulons dans le monde, c'est un faux califat ayant accès à des milliards de dollars de revenus en pétrole », a clairement indiqué mardi le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, à Rome.

Pour sa part, la ministre italienne de la Défense, Roberto Pinotti, a révélé mercredi que son pays avait pris des dispositions pour sécuriser les puits de pétrole d'ENI en Libye. « Ils sont protégés », a-t-elle assuré. « Avec le Parlement, nous avons décidé une im-

portante mission de sécurité en Mer Méditerranée intitulée 'Mer sûre'. Nous l'avons décidée, il y a un an à cause de la situation en Libye en constante dégradation. Nous disposons d'un nombre de bâtiments suffisants en Méditerranée ».

La ministre a dévoilé que « le dispositif comprenait des bateaux et des sous-marins ». Elle explique : « nous l'avons fait afin qu'en cas d'attaques éventuelles contre nos plateformes pétrolières, nous soyons à même de nous défendre, tout comme nous avons été en mesure jusqu'ici de défendre les chalutiers italiens. Nous sommes présents en mer pour protéger l'Italie », a dit Mme Pinotti au cours d'une émission radio.

Lucien Mpama

LIBYE

La coalition décide de surseoir une éventuelle attaque

Réunie à Rome, la coalition a exigé de ne pas décider : l'attaque contre l'Etat islamique en Libye, ce sera pour plus tard si nécessaire.

La réunion de Rome de mardi était présentée (par la presse) comme si elle devait trancher la question de la date, parce que celle du principe de l'attaque contre l'Etat islamique en Libye était quasiment acquise. Mais l'Italie, la France, les Etats-Unis et leurs 21 autres alliés ont préféré temporiser, pour donner leur chance aux efforts internes de normalisation. « En Libye, nous sommes sur le point d'avoir un gouvernement d'unité nationale et cela empêchera Daesh (EI en arabe) de prendre le contrôle de l'avenir du pays », a déclaré le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, à l'issue de la rencontre.

En tout, 23 pays coalisés ont envoyé leurs représentants à Rome mardi, pour évaluer la suite d'une première réunion du genre, consacrée en juin à Paris, à l'emprise de l'Etat islamique sur la Libye. Plus impliquée et même menacée que tous les autres en

raison de sa proximité géographique avec les côtes nord-africaines, l'Italie pousse vers une solution, si possible diplomatique, en Libye. Les flux migratoires entretenus par des organisations criminelles depuis la Libye visent l'Italie en premier comme porte d'entrée en Europe. Et même si la péninsule n'a enregistré aucun attentat de l'ampleur de ceux qui ont ensanglanté Paris en janvier et en novembre, l'an dernier, Rome est sous la menace verbale constante de l'Etat islamique.

« Le temps est compté pour stabiliser la Libye, mais nous n'avons aucune urgence à intervenir, ni nous, ni la communauté internationale », a assuré le ministre italien des Affaires étrangères, Paolo Gentiloni. « Il y a eu des avancées sur le terrain depuis le sommet de Paris. Mais aucun triomphalisme n'est de mise, même s'il nous faut poursuivre notre engagement militaire en Irak », a ajouté le chef de la diplomatie à la Farnesina.

Cette semaine la presse française a semblé avancer que les choses étaient mûres pour une attaque imminente contre l'Etat

islamique en Libye. Démenti du ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius : « Il n'est absolument pas question que nous intervenions militairement en Libye ». Il a reconnu qu'un petit groupe « fait pression, mais ce n'est pas la position du gouvernement » français. M. Fabius a aussi reconnu qu'il fallait donner leur chance aux efforts des différentes factions libyennes de mettre en place un gouvernement d'union, et de l'installer à Tripoli.

Mais si cela ne devait pas arriver, la coalition avisera promptement. Car « on ne peut pas non plus éternellement reculer l'objectif » d'un retour à la normale en Libye, a dit M. Fabius. « La dernière chose que nous voulons dans le monde, c'est un faux califat ayant accès à des milliards de dollars de revenus en pétrole », a indiqué pour sa part, M. Kerry. Pour lui, il faut assurer « un environnement sûr afin de permettre à un gouvernement d'exister et d'agir en Libye. Carotte et bâton sont donc suspendus au-dessus de Tripoli.

L.Mp.

MAROC

Rabat débloque 417 millions d'euros pour un plan d'urgence sécheresse

Le gouvernement marocain tente d'éviter une catastrophe humanitaire, avec des conséquences sous-régionales dues à l'absence de pluies. Ce fonds, selon Rabat, permettra de sauver l'économie agricole et approvisionner en eau potable les régions reculées. Les épisodes difficiles des années 2000, où le pays était frappé par une dure sécheresse, sont encore présents dans les esprits. Le gros pactole que vient de débloquent le gouvernement marocain vise principalement à sauver un secteur vital du pays, l'économie agricole. Le 29 janvier dernier, le gouvernement a décrété un plan d'urgence à cause du retard des pluies. L'absence d'eau pourrait diminuer le volume des récoltes agricoles et ainsi entraîner une chute des richesses du pays (l'activité agricole représente

14,6% du PIB).

Fin janvier dernier, le roi du Maroc, Mohammed VI, avait recommandé au gouvernement « de protéger les ressources animales et végétales, d'approvisionner en eau potable les villages reculés et de soutenir les cultures solidaires pour faire face à la sécheresse ». Cette menace ne concerne pas seulement le royaume mais presque toute la région sahélienne qui s'approvisionne à partir des marchés marocains.

Cette enveloppe de 417 millions d'euros vient s'ajouter à une aide de 116 millions d'euros obtenue pour renflouer les caisses de la Mamda, la principale mutuelle d'assurance agricole au Maroc.

Fiacre Kombo